



La cyberviolence en Suisse: les challenges de sa mesures et de l'application des bases légales

Congrès national - Violence sexualisée
Berne, 14 novembre 2023



Amandine da Silva
Amandine.dasilva@unil.ch

Plan de la présentation

1

Définition de la
cyberviolence

2

Challenges liés à la
mesure de la
cyberviolence

3

Les bases légales
sanctionnant la
cyberviolence

4

La représentation de la
cyberviolence dans les
débats parlementaires

5

Conclusion



Qu'est-ce que la cyberviolence?

«L'utilisation de systèmes informatiques pour provoquer, faciliter ou menacer des actes de violence à l'encontre de personnes, qui entraînent (ou sont susceptibles d'entraîner) des dommages ou des souffrances physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques, et qui peuvent inclure l'exploitation des circonstances, des caractéristiques ou des vulnérabilités de la personne».

(Conseil de l'Europe, 2018)

Activités utilisant des technologies de l'information avec des impacts violents psychologiques sur un individu ou une catégorie sociale d'individus. (Wall, 2007)

Cyber-dependent vs Cyber-enabled crimes (Wall, 2007)

La mesure de la cyberviolence – Chiffre noir

- Débats sur la définition des comportements violents en ligne
- La cyberviolence comme phénomène (souvent) hybride
- Manque de mesure commune de la cyberviolence
- Les dispositions légales ne couvrent pas tous les comportements de violence en ligne
- Sous-reportabilité de la victimisation:
 - Manque de connaissance des lois en vigueur
 - Non reconnaissance de la victimisation
 - Non connaissance de la victimisation
 - Honte



La mesure de la cyberviolence – Pallier au manque de données

- **Plaintes** – Criminalité numérique Suisse, année 2022 (OFS, 2022a)
Pornographie interdite, sextorsion (monétaire), cyberbullying, grooming, sextorsion (sexe) et live-streaming
- «**International Self-Report Delinquency**» ISRD4 2022 (13-16 ans) : mesure de délinquance auto-reportée et victimisation spécifiquement dans la haine en ligne ou le harcèlement sexuel (commentaires, insultes, menaces, partage de contenu intime) (Manzoni et al., 2022)
- **Rapport national** sur la violence domestique en Suisse (EBG, 2023)
Cybermobbing

Les bases légales – Violence en ligne

Domaine	Terminologie		Code du mode opératoire	Art. du CP (gras = art. princip.) autres LF	
Cybercriminalité économique (suite)	Transfert d'argent ou de marchandise par un tiers	Money & Packages mules LF	Money & Packages mules 6170522	146 147 160 305bis	
	Contrainte	Sextorsion (money) LG	Sextorsion (money) 6180523	156 174 179quater 197 305bis	
	Vol de crypto-monnaies	Vol de crypto-monnaies LH	Vol de crypto-monnaies 6191032	139* 143 143bis 144bis 147 305bis *L'art. 139 ne doit être saisi que pour le vol d'une chose mobilière (par ex. : portefeuille, clé USB, etc.)	
Cyber-délits sexuels	Pornographie	Pornographie interdite ILA	Représentation / Consommation	Pornographie interdite (avec enfants, animaux ou violence) 6611029	197 al. 4 197 al. 5
	Nouer contact avec des enfants	Grooming ILB		Grooming : Etablir un contact sexuel motivé avec des enfants par internet 6611526	187 197 al. 1 197 al. 4 197 al. 5 198
	Chantage vidéo (sexe)	Sextorsion (sex) ILC	Menacer de diffuser des images et/ou vidéos de nus si d'autres images ne sont pas livrées 6612035	181 187 197 al. 1 197 al. 4 197 al. 5 198	
	Rapports avec des enfants via webcam	Live Streaming (actes d'ordre sexuel avec enfants) ILD	Live Streaming : Participer à des rapports sexuels avec des enfants via webcam 6612136	182 197 al. 1 197 al. 4 197 al. 5	
Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales	Extorsion / parasitisme d'un domaine (web)	Cybersquatting IIIA	Cybersquatting : Utiliser/enregistrer un nom de domaine dans le but d'induire en erreur 6801027	146 305bis LCD LPM	
	Diffamation, Calomnie, Harcèlement	Cible : 1 service ou produit	Cyber-atteinte à la réputation (business) IIIB	Cyber-réputation (business) : Publier des propos négatifs sur les services/produits commerciaux d'un tiers 6802028	173 174 LCD
		Cible : 1 personne	Cyberbullying / Cybermobbing IIIC	Cyberbullying / Cybermobbing : Diffusion de textes/ images à caractère diffamatoire pour dénigrer ou harceler une personne 6802137	143bis 144bis 156 373 374 377 179quater 179septies 179novies 180 181 261bis

(OFS, 2022b)

(OFS, 2022b)



Représentation de la cyberviolence dans les débats parlementaires

- Recensement de plus de 50 interventions parlementaires traitant de la violence en ligne (2013-2023)
- Analyse textuelle d'initiatives, postulats et interpellations et rapports du Conseil fédéral
- Comment la cyber violence est-elle représentée dans les débats parlementaire ?

harcèlement/stalking	live-streaming/live distant child abuse	grooming/pédopiégage	pédopornographie
sextorsion	sexting	revenge porn	discours de haine

Représentation de la cyberviolence dans les débats parlementaires

- Définition du phénomène (cf. grooming ou harcèlement, sexting)
Comportements spécifiques en ligne (harcèlement), chevauchement de certains phénomènes (c.f harcèlement et sexting)
- Débat sur l'applicabilité des lois en vigueur
- Érection de nouvelles législations si les lois actuelles ne protègent pas suffisamment les individus (spécifiquement les mineurs)
- Volonté du Conseil fédéral d'éviter la multiplication des normes légales (concours, conflits, sanctions retardées)
- Décisions sur des phénomènes isolés
- Limites quant à la capacité de prévention et sanction (anonymat des auteurs, principe de territorialité, efficacité de la prévention cf. sexting)



Conclusion

Il existe un manque de réflexion globale quant au phénomène de la cyberviolence pour identifier et sensibiliser aux comportements en ligne

Le manque de base définitionnelle commune impacte les législations, la mesure et la connaissance du phénomène

Il existe un besoin d'identification claire des phénomènes afin de pouvoir travailler dessus d'un point de vue législatif, judiciaire et scientifique

Bibliographie

Council of Europe (July 2018). Mapping study on cybercrime. Working Group on cyberbullying and other forms of online violence, especially against women and children (Report T-CY(2017)10).

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) (2022). *Häusliche Gewalt in der Schweiz Analysen im Rahmen des Crime Survey 2022*.

Manzoni, P., Haymoz, S., Biberstein, L., Kamenowski, M., and Milani, R., (2022). Jugenddelinquenz in der Schweiz Bericht zu den zentralen Ergebnissen der 4. «International Self-Report Delinquency» Studie (ISR4)

Office fédéral de la statistique (2022a). *Schéma des modes opératoires en criminalité numérique*. Complément de l'aide à la saisie pour la statistique policière de la criminalité (SPC)

Office fédéral de la statistique (2022b). *Criminalité numérique : Modes opératoires de criminalité numérique et personnes lésées. Suisse année 2022*.

Wall, D. (2007). Cybercrime: The transformation of crime in the information age (Vol. 4). Polity.